Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_12-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 18 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (19) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, André LE CHAPELAIN, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Anaïs HENRIO, Jeanne DREANO.

Absents excusés (3) : Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Ronan LE DELEZIR

Conseillers en exercice : 22	Présents : 19	Votants : 19

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2025-7-12 Morbihan Habitat – révision annuelle des loyers 2026

Rapporteur Annie AUDIC

Morbihan Habitat qui assure pour la commune la gestion déléguée pour nos logements conventionnés nous consulte chaque année, sur l'opportunité de la révision annuelle des loyers pratiqués. Selon le cadre réglementaire, cette dernière ne peut excéder la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) qui est de 1.04 % cette année.

Morbihan Habitat a délibéré sur une majoration des loyers de 1.04 % hors charges locatives pour l'ensemble de son patrimoine à partir du 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_12-DE

Madame AUDIC propose une augmentation des loyers des logements communaux de 1,04 % au 01/01/2026.

Entendu l'exposé de Madame AUDIC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter le montant des loyers des logements communaux de 1,04% à compter du 1er janvier 2026.

19 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR